

# APPEL A PROJET

## « CRÉATION DE TIERS LIEUX CULTURELS EN PYRÉNÉES-ORIENTALES »

DOSSIER DE DEMANDE  
DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT



Les structures candidates devront adresser **par format dématérialisé au plus tard le 29 mai 2020** un dossier comportant notamment les éléments suivants :

- **Lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Département** signé du responsable légal de la structure, motivant et justifiant la demande, portant clairement la mention "Appel à projets : « Création de tiers lieux culturels en Pyrénées-Orientales ».

- **pièces administratives à fournir :**

- x le **plan de financement prévisionnel détaillé du projet** signé, daté, faisant apparaître un taux d'autofinancement égal ou supérieur à 20% du coût total du projet ainsi que les cofinancements sollicités auprès d'autres organismes (État, Région, Fonds Européens...) pour le projet,
- x les **devis estimatifs** liés au projet,
- x les copies de notifications d'octroi des **co-financements** obtenus dans le cadre du projet,
- x les **coordonnées bancaires** (RIB) de la structure demandeuse.

- Pour les collectivités et structures para-publiques :

- x la **délibération** du maître d'ouvrage faisant apparaître le coût du projet ainsi que le plan de financement.

- Pour les associations :

- x le **procès verbal de l'AG actant le projet**,
- x le **récépissé de déclaration de création ou de modification de la structure au JO**,
- x les **statuts et la composition du bureau** (dernière version en vigueur, datée et signée),
- x le **bilan d'activités de l'année précédente**, le **compte de résultat** et le **bilan financier** du dernier exercice clos,

- x le **budget prévisionnel 2020** de la structure.

=> Retrouver l'ensemble des documents nécessaires au dépôt de votre demande sur le site "[http://www.pass66.fr/1085-documents\\_a\\_fournir\\_modeles.htm](http://www.pass66.fr/1085-documents_a_fournir_modeles.htm)"

● **Une note détaillée avec :**

- x une **présentation de la structure** porteuse du projet (dont nombre d'ETP dédié au projet et activités développées...),
- x une **présentation détaillée du projet** : contexte, origine, objectifs et résultats attendus, service proposé et/ou amélioré, publics visés, stade d'avancement, modalités de mises en œuvre, partenariat à développer, moyens techniques et humains dédiés, modalités de gouvernance...
- x une **présentation du processus de construction du projet et de son ancrage territorial**,
- x une **présentation détaillée du modèle économique** et une **proposition de budget** prévisionnel envisagé pour une année d'activité.

Au plus tard le 29 mai 2020 inclus, les dossiers de candidatures devront :

- pour les **collectivités et structures para-publiques**, être adressés par voie électronique à l'adresse suivante : [culture66@cd66.fr](mailto:culture66@cd66.fr)
- pour les **associations**, être enregistrés en ligne sur le site [pass66.fr](http://www.pass66.fr) (rubrique Culture / subvention d'investissement).

Contacts

Direction Culture, Patrimoine et Catalanité  
Département des Pyrénées-Orientales  
24 Quai Sadi Carnot  
66 000 PERPIGNAN  
<http://www.ledepartement66.fr>

